

Meurtre de Sarah Halimi : le suspect qui criait « allah akbar »... serait déséquilibré et donc irresponsable...

écrit par Marcher sur des oeufs | 2 juin 2017

A donner des envies de révolution...

Meurtre de Sarah Halimi: « présomption d'abolition du discernement » du suspect

Publié par Gaia – Dreuz le 1 juin 2017

::

<http://www.dreuz.info/2017/06/01/meurtre-de-sarah-halimi-presomption-dabolition-du-discernement-du-suspect/>

Si les experts établissent l'abolition du discernement du suspect, celui-ci pourrait ne pas être jugé

Kada Traoré, l'homme soupçonné du meurtre violent d'une femme juive en avril à Paris, et toujours hospitalisé d'office, pourrait voir l'abolition de son discernement reconnue au moment des faits et donc ne pas être jugé, a estimé mercredi son avocat.

« Il y a une très forte présomption d'abolition de son discernement, donc d'irresponsabilité pénale », a déclaré à l'AFP Me Thomas Bidnic, en s'appuyant sur l'avis des médecins qui ont examiné cet homme de 27 ans, interné le lendemain de ce meurtre qui suscite une vive émotion dans la communauté juive.

Sur i24NEWS, le frère de la victime Sarah Halimi, a déploré qu'aucun autre média français « n'a couvert cet événement ».

Il reviendra aux experts judiciaires d'établir si le discernement du suspect était aboli au moment des faits pour que son irresponsabilité pénale soit alors reconnue.

Le 4 avril, Sarah Halimi, une juive orthodoxe de 65 ans, avait été retrouvée morte au pied de son immeuble dans le quartier de Belleville à Paris.

Les témoignages des voisins font état d'une scène d'une grande violence: aux alentours de 04h45, le suspect, habitant avec sa famille dans la même résidence, aurait porté de multiples coups au visage de la victime en l'insultant, la qualifiant de « sheitan » (le démon en arabe) et en criant à plusieurs reprises « Allah akbar », avant de la jeter par-dessus le balcon.

Une information judiciaire avait été ouverte le 14 avril par le parquet de Paris pour « homicide volontaire », sans retenir le caractère antisémite.

Cette hypothèse n'est pas écartée mais « à ce stade, il n'est pas établi avec certitude que le suspect avait connaissance de la religion de sa victime », a indiqué une source judiciaire.

Toujours pas mis en examen

Des avocats des proches de la victime ont dénoncé le silence médiatique sur cette affaire et réclament que l'enquête retienne la dimension antisémite de ce meurtre.

Maître Buchinger a déclaré à i24NEWS, « tout faire pour que la vérité se sache », et vouloir parvenir rapidement à une « mise en examen pour assassinat avec la circonstance aggravante que l'assassin a agi en connaissant l'origine et la religion de sa victime ».

Plusieurs institutions juives, dont le Crif et le Consistoire central, ont annoncé leur intention de se constituer partie civile le cas échéant.

« La famille ne revendique aucun antisémitisme et réalise parfaitement la gravité de l'acte imputé à leur enfant et à leur frère », d'après Me Bidnic.

Interpellé au moment des faits, ce voisin avait été interné le lendemain en hôpital psychiatrique. Il n'a pu à ce jour être interrogé et n'est pas mis en examen. Connu pour de nombreux faits de vols et de violence, il est décrit par ses proches comme un musulman peu fervent et n'était pas connu pour radicalisation.

« Il a le profil d'un islamiste en voie de radicalisation, la psychiatrie c'est secondaire », avait estimé pour sa part Gilles-William Goldnadel, avocat de la sœur de Mme Halimi.

Source : I24news.tv {
<http://www.i24news.tv/fr/actu/international/europe/146682-170531-meurtre-de-sarah-halimi-presomption-d-abolition-du-discernement-du-suspect>